CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU MARDI 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 22 juin à 21 h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS,** maire**.**

Présents : Danièle GADAIS, maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoints, BEL Adrien, BOUCHAUD Valérie, BOUCHEREAU Sandrine, Cédric BUSSON, CONSTANTIN Maggy, LABAT Joëlle, NEAU Guillaume.

Absents excusés : BOSSARD Maxime procuration à Danièle GADAIS
LHOPITAL Vincent procuration à Adrien BEL
POIRON Régine procuration à Sandrine MANDIN-DIRAISON

Secrétaire de séance : Valérie BOUCHAUD, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/06/2021.

Nombre de conseillers : En exercice : 14	Présents : 11	Votants : 14

1- Adoption du procès-verbal du CM du 27 mai 2021

Le compte rendu de la séance du CM du 27 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Délibération – Rénovation énergétique de la Mairie - Demande de subvention auprès de Pays de la Loire Relance

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région a vocation à accompagner les projets structurants des territoires. Elle souhaite aussi accompagner les communes dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 afin de stimuler l'investissement local. Elle est aussi un relai pour les Communes ayant déjà bénéficié du Fonds Régional de Développement des Communes et/ou du Fonds écoles sur le mandat régional.

Vu la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le règlement d'intervention du Fonds régional de soutien à l'investissement communal qui définit les critères d'éligibilité à savoir que peuvent prétendre au fonds, les communes de moins de 5000 habitants ayant engagé une démarche d'investissement, y compris les études préalables, qui concernent tout équipement et service public, notamment les équipements de proximité qui joueraient un rôle de redynamisation. Considérant que l'aide de la subvention de la Région du Fonds régional de soutien à l'investissement communal est plafonnée à 20% du coût HT du projet dans la limite de 75 000 €.

Considérant que le projet de Rénovation énergétique de la Mairie répond aux critères définis par le Conseil régional dans le règlement d'intervention précédemment cité.

Considérant le plan de financement ci-joint :

Dépenses		**Recettes**	
Postes	Montant HT	Financement	Montant HT
Etude préalable Maitrise d'œuvre Travaux	20 000.00 € HT 30 000,00 € HT 300 000,00 € HT	Préfecture (*DETR 2021*) Conseil Régional (*Fonds régional de soutien à l'investissement communal*) Autofinancement (*Commune de Saint-Fiacre*)	128 000,00 € HT 70 000,00 € HT 152 000,00 € HT
TOTAL	**350 000,00 € HT**	**TOTAL**	**350 000,00 € HT**

Il est proposé au conseil municipal :

- De donner un avis favorable à la demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Fonds régional de soutien à l'investissement communal pour un montant de 70 000 € soit 20% du montant total de 350 000 € HT pour le projet de la rénovation énergétique de la Mairie
- D'approuver le plan de financement proposé.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents qui pourront intervenir dans ce cadre.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3- Information : Lancement d'une passation de marché public pour le recrutement d'une maitrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la Mairie

Madame le Maire tient à informer le Conseil qu'en vertu de la délibération n° 2020-23 définissant la délégation d'attribution du conseil municipal au Maire et en particulier le point 2, Madame le Maire a signé des documents afférents à la passation du marché public pour le recrutement d'une maitrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la Mairie afin de tenir les délais fixés par l'équipe municipale.

4- Point sur les commissions communales

Nicolas DEROCHE informe le conseil de l'état des dossiers en cours :

- Signature de la convention de mandat entre Clisson Sèvre Maine Agglo et la commune dans le cadre de la sécurisation de la Métairie : début des travaux pour octobre 2021 après les vendanges. Une attention particulière sera portée afin de limiter au maximum la coupure de la circulation pour ne pas perturber les transports scolaires et la collecte des ordures ménagères.
- Lancement d'une passation de marché public concernant un audit énergétique de l'école : le rendu est attendu à l'automne 2021.
- Rénovation de la salle des Vignes : le comité LEADER (fonds européens) se réunit mercredi 23 juin pour délibérer sur l'attribution d'une subvention à la commune pour ce projet.

Sandrine MANDIN-DIRAISON rappelle que l'installation du portail famille s'avère plus complexe d'un point de vue technique : les services et les élus travaillent avec le prestataire afin de régler au plus vite ces difficultés. De ce fait, le « test de facturation » de juillet devra être reporté à une date ultérieure.

5- Points divers

Madame le Maire tient a informé le conseil que le CCAS, réuni précédemment dans la journée, a acté la tenue du repas des Ainés 2021 le samedi 20 novembre 2021 sur le thème « *les années 50* ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h39